

Région du Centre

Département de la Mefou et Afamba

Commune d'Afanloum

Secrétariat Général

Numéro utile : 6 99 83 26 84 / BP 50 ESSE,

Email : commune_afanloum@yahoo.fr



VILLE D'AFANLOUM

République du Cameroun
Paix - Travail - Progrès

ou
C

**DECISION MUNICIPALE N°006/DM/CAFAN/SG/23
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°001/AONO/C-
AFANLOUM/CIPM/2023 DU 17/02/2023
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE
(PHASE 1) DE LA COMMUNE D'AFANLOUM**

Le Maire de la Commune d'Afanloum,

- Vu la constitution ;
- Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;
- Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;
- Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur KIN-NOU NANA Thierry Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;
- Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;
- Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH comme Maire de la commune d'Afanloum ;
- Vu la décision N° 000359/CAB/MINMAP DU 15 JUIN 2022 portant désignation du président de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune d'Afanloum ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du 17 Mars 2023 de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;
- Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres pour *les travaux de construction de l'hôtel de ville (phase 1) de la commune d'Afanloum*
Considérant les prévisions budgétaires ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : le soumissionnaire, attributaire du marché objet du *Dossier d'APPEL D'OFFRE N°001/AONO/C-AFANLOUM/CIPM/2023 DU 17/02/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE (PHASE 1) DE LA COMMUNE D'AFANLOUM* département de la Mefou et Afamba, région du centre est le suivant :

Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
1	BATRATEL TD	194 679 113	Huit (08) Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Afanloum le, 03 AVR 2023

LE MAIRE

Ampliation :

- DDMAP-MAF ;
- ARMP-CE ;
- CIPM-CAFAN ;



[Handwritten signature and stamp of the Mayor]